COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2010

Présents : MM et MMES BORZO, BALAT, BORIES, CALMELS, CANCE, CARBONNEAUX, FIZAMES, GARCIA, GRIMEAUD, MARTINEZ, PELIGRY, PETRE, VIVEN.
Excusé : M. BLANC
Absent : M. PONS
A donné procuration : M. BLANC à M. GARCIA

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène FIZAMES

Ordre du jour :

1) Travaux école maternelle : Révision du projet initial – validation du projet de remplacement et de subvention au titre de la DGE
2) Questions diverses

1- Travaux école maternelle : Révision du projet initial – validation du projet de remplacement et de subvention au titre de la DGE.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 14 octobre 2010, le Conseil municipal avait validé un avant-projet définitif relatif aux travaux à l'école maternelle pour un coût estimé à 720 120 € hors honoraires et frais d'étude.

- Considérant le résultat de l'étude financière prospective qui incite à la prudence,
- Considérant que la fiscalité liée à la suppression de la taxe professionnelle va impacter les recettes de la commune entraînant une stagnation voire une diminution des recettes de fonctionnement,
- Considérant la faible marge de manœuvre existant en matière de fiscalité,

Monsieur le Maire propose de reconsidérer ce lourd programme d'investissement et de reporter à une date ultérieure la totalité des travaux de réhabilitation initialement prévus. Seraient réalisés ceux nécessaires à assurer la sécurité des lieux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité,
- décide de suspendre le programme de réhabilitation complète de l'école maternelle tel que défini dans l'A.P.D.

Afin de satisfaire aux principales exigences de sécurité, le Conseil municipal souhaite élaborer un nouveau projet se décomposant de la façon suivante :
- mise en place dans la cour intérieure de structures préfabriquées de 80 m² équipées de tout le confort et répondant aux normes en vigueur. Ce lieu accueillera le nouveau réfectoire et office, libérant ainsi une salle au 1er étage de l'école.
- installation d'un escalier hélicoïdal de secours dans la cour, à l'extrémité du bâtiment.

Cette nouvelle restructuration, tout en répondant aux exigences de sécurité, aura pour avantage des libérer des espaces à l'intérieur même de l'école et permettra d'installer au rez de chaussée, dans des conditions satisfaisantes, un nouveau dortoir et une salle d'activités.

Monsieur le Maire présente l'avant-projet sommaire établi par Monsieur BELCOUR Matthieu, Architecte, et annonce le coût estimé :

- Construction et installations modulaires	141 611,50 €
- Honoraires maîtrise d'œuvre, bureaux contrôles ..	23 163,12 €
Coût total H.T.	164 807,62 €
TVA 19,6%	32 302,29€
COUT TOTAL T.T.C.	**197 109,91€**

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se déterminer sur ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions et 1 voix contre),

- valide le projet susvisé d'un montant de travaux estimé à 164 807,62 € H.T,
- sollicite auprès de Monsieur le Préfet du Lot l'attribution d'une subvention au titre de la DGE 2010,
- sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional une subvention,
- autorise Mr le Maire ou ses adjoints à signer toutes les pièces concernant ce dossier,
- transmet la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet pour enregistrement.

Madame Fizames précise qu'elle ne conteste pas le fait de suspendre le projet initial, en raison des difficultés financières récemment connues mais elle aurait souhaité que le dossier soit réétudié dans d'autres conditions (possibilité de le scinder en tranches de travaux) et avec tous les acteurs concernés.
Monsieur le Maire répond que la demande de subvention DGE doit intervenir sans délai au risque de la perdre.
Madame Pêtre souligne par ailleurs que compte tenu de l'état général du bâtiment (dégradation des sanitaires, présence des fosses, électricité non-conforme), le présent programme ne solutionnera pas tous les problèmes et qu'il conviendra de prévoir d'autres travaux.
Pour Monsieur Carbonneaux, l'implantation de ces modules préfabriqués reste la meilleure solution et la plus économique.

2 – Questions diverses

a) Bibliothèque : Il est décidé d'intégrer l'espace occupé par le bureau du Trésor Public dans la superficie totale de la bibliothèque, la portant ainsi à 80 m². Les travaux nécessaires seront réalisés avec ceux initialement prévus. Compte tenu que les conditions de surface sont maintenant remplies, le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour obtenir auprès de la Communauté de Communes, la prise en charge intercommunale de cette future bibliothèque.

b) Exposition d'une oeuvre de Erik Göngrich, artiste en résidence à la Maison des Arts : Avis favorable à la majorité (4 voix contre) pour l'installation temporaire de l'œuvre de cet artiste sur la place du Foirail.

Avant de conclure la séance, Madame Fizames demande la parole. Elle annonce à l'assemblée qu'elle remet à Monsieur le Maire la délégation qu'il lui avait confiée aux affaires scolaires, à la culture et au développement durable. Elle informe par ailleurs qu'elle remettra sa démission au Conseil Municipal dès le lendemain matin. Elle conteste les méthodes de travail de l'équipe municipale et ne se retrouve pas dans les actions menées tant dans les écoles que sur le social.
Elle remercie le personnel administratif et technique pour le travail accompli ensemble.